



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du
Vendredi 10 Mars 2017 - Salle La Rance à 20H**

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

Etaient présents : Mmes et Ms : Christian ROUZIERES – Monique DELORT – Jeanine HERCOUËT -TESTA — Raymond DESSALES — Gilles PICARROUGNE — Chantal LAGARRIGUE – Didier FEL – Jean-Marie MAYONOBÉ – Evelyne SEYROLLE – Bernard RIVES – Claude-Régine BONNARD -Florian MORELLE.

Etaient absents et avaient donné procuration : Mmes et Ms Jean-François CABEZON (procuration donnée à Chantal LAGARRIGUE) - Nicole ROUX : (procuration donnée à Monique DELORT) - Gina BARSALI (procuration donnée à Raymond DESSALES) -Hervé BRAYAT (procuration donnée à Didier FEL) – Jacques GENTIL (procuration donnée à Jean-Marie MAYONOBÉ) - Nadine TEULLET (procuration donnée à Jeanine HERCOUËT -TESTA)

Etait absent excusé : M : Yves SEYRIES.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point 18 à l'ordre du jour : Modification du prix de vente d'un terrain lotissement Le CAMP ce que le Conseil Municipal accepte.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JANVIER 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 11 Janvier 2017 **EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

➤ Voir ANNEXE 1

3) et 4) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION EXERCICE 2016

Monsieur le Maire ne participe pas au vote conformément à la loi.

La concordance générale entre les comptes de gestion 2016 et les comptes administratifs 2016 de la commune pour l'ensemble des budgets (budgets général, service de l'eau, camping, lotissement le camp et lotissement le conte) est constatée

➤ **CES COMPTES ADMINISTRATIFS SONT APPROUVES A LA MAJORITE (2 abstentions pour les budgets général, service de l'eau, lotissement le camp et lotissement le conte et 2 contre pour le budget camping)**

8) AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2016

BUDGET GENERAL : Affectation des résultats du Compte Administratif 2016

- **+467 293,65€ résultats positifs de la section de fonctionnement** seront reportés en recettes de fonctionnement 2017
- **+61 860,33€, résultats positifs de la section d'investissement**, seront reportés en recettes d'investissement 2017

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P) : Affectation des résultats du Compte Administratif 2016

- **+216 437,97€, résultats positifs de la section de fonctionnement 2016** seront reportés en recettes de fonctionnement 2017
- **+83 457,22€, résultats positifs de la section d'investissement 2016** seront reportés en recettes d'investissement 2017

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

BUDGET ANNEXE CAMPING : affectation des résultats du Compte Administratif 2016

Remarque : Ces affectations seront faites sur le Budget Général qui en 2017 englobera les comptes du camping municipal

- **+2 881,81 résultats positifs de la section de fonctionnement 2016**, seront reportés en recettes de fonctionnement 2017
- **+32 473,13 résultats positifs de la Section d'investissement 2016** seront reportés en recettes d'investissement 2017

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

LOTISSEMENT LE CAMP : Affectation des résultats du Compte Administratif 2016

En 2016, il n'y a pas eu de vente de terrain. Il reste 2 lots disponibles (qui sont en cours de transaction)

- **-14 682.12€, résultat négatif de la section de fonctionnement 2016**, seront reportés en dépenses de fonctionnement 2017
- **-41 663.45€, résultat négatif de la section d'investissement 2016**, seront reportés en dépenses d'investissement 2017

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

LOTISSEMENT LE CONTE : Affectation des résultats du Compte Administratif 2016

En 2016, il n'y a pas eu de vente de terrain. Il reste 4 lots disponibles. Ce budget a évolué avec de l'achat de terrains pour une extension

- En 2016, le résultat de la section de **fonctionnement est à zéro** en conséquence, il n'y aura pas de report en dépenses de fonctionnement 2017
- **-97 746,49€, résultat négatif de la section d'investissement 2016**, seront reportés en dépenses d'investissement 2017

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

VOIR ANNEXE 2

La seule différence entre ces deux tableaux est l'affectation de la responsable de l'école de musique, désormais communautaire.

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

8) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Au vu du besoin de la collectivité, le tableau des emplois est modifié par la création d'un poste d'agent de maîtrise.

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

9) CREATION DE POSTES D'AGENTS SAISONNIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2017

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux (piscine et services techniques) pendant la saison estivale, il est décidé de créer les emplois saisonniers suivants :

Piscine Municipale :

Un Maître-Nageur Sauveteur du 1 juillet au 31 août 2017 : 35 heures hebdomadaire

Trois adjoints Techniques 2^{ème} classe du 1 juillet au 31 août 2017: pour les fonctions d'accueil et de surveillant de baignade au prorata de la durée hebdomadaire de travail effectué.

Services Techniques :

Deux Adjoints Technique 2^{ème} classe du 01 juillet au 31 août 2017: 35 heures hebdomadaires

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Voir : ANNEXE 3

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

11) SUBVENTION A L'ECOLE SAINT JEAN / SAINTE FLORE ANNEE 2017

En vertu de l'article 7 du décret n°60-389 du 22 avril 1960 modifié par le décret du 12 juillet 1985 relatif au contrat d'association à l'enseignement public passé par les établissements d'enseignement privés, la collectivité verse à l'école Saint-Jean / Sainte Flore une participation financière aux charges de fonctionnement pour les enfants maursois scolarisés à l'école élémentaire pour l'année 2017 : cette participation est de 388.50€ par élève

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

12) ADHESIONS 2017

Il est décidé de renouveler, en 2017, les adhésions de 2016

Voir : ANNEXE 4 les montants 2016 qui peuvent être actualisés en 2017.

→ ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)

13) PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVEP)

A partir d'un diagnostic de l'existant, un plan d'actions pour améliorer progressivement le niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite en fonction des moyens de la collectivité a été formalisé par le bureau d'étude « GETUDE ».

Le montant total des travaux prévisionnels est de 790 000€ HT pour une programmation de 2016 à 2030.

2016	N122 - ROUTE D'AURILLAC / ALLEE DE L'ARCAMBE	PHASE 1	3 650,00 €
	SECTEUR DE LA MAISON DE RETRAITE	PHASE 2	8 850,00 €
	PARKING	PHASE 5Bis	13 500,00 €
	SECTEUR ECOLE PRIMAIRE	PHASE 7	6 450,00 €
	TOTAL		32 450,00 €
2017	SECTEUR ECOLE SAINT-JEAN / TOUR DE VILLE	PHASE 4	11 720,00 €
	PLACE DE LA REPUBLIQUE	PHASE 5	10 980,00 €
	ACCUEIL DE LOISIRS / LES P'TITES CANAILLES	PHASE 6	6 900,00 €
	TOTAL		29 600,00 €
2018	RUE DU 8 MAI 1945	PHASE 18	35 900,00 €
2019	PLACE DE LA GRANDE FONTAINE	PHASE 22	53 400,00 €
2020	RUE DU COLLEGE	PHASE 16	15 900,00 €
	RUE DU COLLEGE	PHASE 17	37 100,00 €
	TOTAL		53 000,00 €
2021	MAISON MEDICALE	PHASE 3	5 470,00 €
	CENTRE BOURG TOUR DE VILLE	PHASE 13	15 400,00 €
	RUE ET PLACE DU 11 NOVEMBRE	PHASE 23	15 960,00 €
	TOTAL		36 830,00 €
2022	RUE TRAVERSIERE / RUE DU 19 MARS	PHASE 5Ter	6 000,00 €
	RUE DE LA GARE	PHASE 21	36 400,00 €
	TOTAL		42 400,00 €
2023	RUE ET CHEMIN DU CAMP	PHASE 19	5 450,00 €
	RUE DU CAMP	PHASE 20	32 500,00 €
	TOTAL		37 950,00 €
2024	PLACE DE LA GRANDE FONTAINE	PHASE 8	91 650,00 €
2025	ROUTE D'AURILLAC	PHASE 12	59 466,00 €
2026	PLACE ORIENTALE	PHASE 9	68 000,00 €
2027	SECTEUR ECOLE SAINT-JEAN / TOUR DE VILLE	PHASE 10	73 250,00 €
2028	PLACE DE LA REPUBLIQUE	PHASE 11	80 250,00 €
2029	RUE DE LA MARTINELLE	PHASE 14	23 980,00 €
2030	RUE DE LA MARTINELLE	PHASE 15	72 500,00 €
		TOTAL	790 626,00 €

Les concessionnaires de voirie (Conseil Départemental et DIR Massif Central), sollicités sur la question, ont rendu leur avis respectivement les 30 décembre 2016 et 14 février 2017.

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

14) ACQUISITION D'UN CHEMIN PAR LA COMMUNE

La commune procède à l'entretien d'un chemin propriété de Mme Marie GLAYAL et de l'indivision LAMOTTE. Après accord des propriétaires, la Commune souhaite régulariser cette situation en achetant pour un montant symbolique (5€ non recouvré) ce chemin qui deviendrait un chemin rural de la collectivité.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

15) ACHAT D'UN TERRAIN PAR LA COMMUNE

Pour une meilleure configuration de l'extention du lotissement le CONTE en vue d'alignement, la commune décide d'acquérir une bande de terrain de 154m² au prix de 12€/m² (soit un total de 1 848€) appartenant à M et Mme PICARROUGNE Gilles.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE** (Monsieur PICARROUGNE Gilles ne participe pas au vote)

16) VENTE D'UN TERRAIN PAR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de M LEMOINE Jérôme et Mme CANTOURNET Sylvie qui souhaitent acquérir une bande de 124 m² en vue d'alignement de l'extention du lotissement le CONTE. Le prix d'achat est fixé à 12€/m² soit un montant de 1 488€.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**17) MANIFESTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (POUR UN VERITABLE CONTRAT DE
MANDATURE 2017-2022)**

Monsieur le Maire présente le manifeste à l'attention des candidats à l'élection présidentielle (pour un véritable contrat de mandature 2017-2022) à l'initiative de l'Association des Maires de France et propose de délibérer pour son adoption.

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (1 abstention)**

18) MODIFICATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN LOTISSEMENT LE CAMP

Depuis 2011 il n'y a pas eu de terrain vendu au lotissement le CAMP. Les deux lots qui restent comportent un grande partie de talus très difficile d'entretien sur lequel il est impossible de construire. Un couple s'est manifesté comme étant intéressé pour acheter la partie aisément constructible de la parcelle AD 1061 soit environ 600 m2.

Afin de ne pas avoir à borner de nouveau la parcelle, ce qui a un coût pour la collectivité et de ne pas avoir à entretenir la partie de talus à extraire de la parcelle, le Conseil Municipal décide de vendre la partie constructible, soit 600 m2 à 25€/m2 et la partie talus, soit 318 m2 au prix de 5€/m2.

Ainsi, le prix de vente de la parcelle AD 1061 de 918 m2 serait déterminé comme suit :

$$600\text{m}^2 \times 25\text{€} + 318\text{m}^2 \times 5\text{€} = 16\,590\text{€} \text{ pour } 918 \text{ m}^2 \text{ soit } 18\text{€/m}^2$$

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

19) QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie du 19 Mars aux monument aux morts aura lieu à 11H
- Beaucoup de travaux actuellement sur Maurs :Rue de Pauverel, Hotel de Ville, Tour de Ville, Château d'eau de La Roumigièrre.

ANNEXE 2

TABLEAU DES EMPLOIS AU 31 DECEMBRE 2016

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES		
		POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE		10	6	4
DGS communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	1	0
Attaché territorial	A	1	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1
Rédacteur territorial	B	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	3	3	0
Adjoint administratif de 2ème classe (à temps non complet 24/35 pourvu)	C	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE		19	17	2
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	1	1
Adjoint technique de 1ère classe	C	4	4	0
Adjoint technique de 2ème classe (dont 3 postes à temps non complet 20/35-20/35-26/35)	C	10	10	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		2	2	0
ATSEM principal 2ème classe	C	1	1	0
ATSEM 1ère classe	C	1	1	0
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	1	1	0
FILIERE ANIMATION		2	2	0
Animateur territorial (dont 1 poste à temps non complet 24/35 pourvu)	B	2	2	0
TOTAL		34	28	6
HORS FILIERE		1	1	0
Contrat unique d'insertion (2 ans juillet 2015 à juillet 2017)		1	1	0

TABLEAU DES EMPLOIS AU 1er JANVIER 2017

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES		
		POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE		10	6	4
DGS communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	1	0
Attaché territorial	A	1	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1
Rédacteur territorial	B	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	3	3	0
Adjoint administratif de 2ème classe (à temps non complet 24/35)	C	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE		19	17	2
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	1	1
Adjoint technique de 1ère classe	C	4	4	0
Adjoint technique de 2ème classe (dont 3 postes à temps non complet 20/35-20/35-26/35 tous trois pourvus)	C	10	10	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		2	2	0
ATSEM principal 2ème classe	C	1	1	0
ATSEM 1ère classe	C	1	1	0
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	1	1	0
FILIERE ANIMATION		2	1	1
Animateur territorial (dont 1 poste pourvu à temps non complet 24/35)	B	2	1	1
TOTAL		34	27	7
HORS FILIERE		1	1	0
Contrat unique d'insertion (2 ans juillet 2015 à juillet 2017)		1	1	0

SUBVENTIONS	ANNUELLES	EXCEPTIONNELLES
Coopérative scolaire école maternelle	400,00	
Foyer socio éducatif du collège	150,00	
Parents d'élèves de l'école privée	200,00	
Parents d'élèves école publique et amicale laïque	500,00	
<i>Sous-total secteur scolaire</i>	<i>1 250,00</i>	
Aide à Domicile en Milieu Rural	600,00	
Amicale Pompiers	200,00	
Association des Services à Domicile (ASED)	400,00	
Association des résidents de la Maison de Retraite	100,00	
Don du sang	200,00	
Groupement de Développement Agricole (GDA)	150,00	
Restos du Cœur	1 000,00	
Secours Catholique	300,00	
Ecole du chat - SPA	150,00	
COS des agents municipaux	750,00	
Protection Civile du Cantal	100,00	
<i>Sous-total secteur santé-solidarité</i>	<i>3 950,00</i>	
Aquabon	300,00	
Badminton (Mauris en Forme)	150,00	
Cyclo de Mauris	300,00	
EFC Châtaigneraie	2 700,00	
Hand Ball Club	700,00	
Gymnastique Volontaire	150,00	
Petite Boule Maurissoise	600,00	
Stade Maurissois	4 600,00	
Tennis Club Maurissois	100,00	
Tennis de Table du P.M	400,00	
Vélo Club Maurissois	600,00	
<i>Sous-total secteur sport</i>	<i>10 600,00</i>	
Accordéon Club	500,00	
A Travers Chants (ex Arpege 122)	150,00	
La Ganelette	2 000,00	2 100,00
Comité des fêtes	9 600,00	

Arts et Metiers	100,00	
Patchwork Atelier	100,00	
L'Etoile du Peintre	100,00	
Université Inter Age Haute Auvergne	150,00	
Société de Chasse	150,00	
Société de Pêche	150,00	
Association des Commerçants	100,00	
<i>Sous-total secteur loisirs - culture</i>	<i>13 100,00</i>	<i>2 100,00</i>
APE cantine scolaire	14 800,00	
<i>Sous-total autres</i>	<i>14 800,00</i>	
TOTAL DES SUBVENTIONS	43 700,00	2 100,00

ORGANISME	POUR MEMOIRE MONTANT VERSE EN 2016
FNACA du canton de Maurs	120,00
FREDON AUVERGNE. Forfait plus de 2 000 hectares : 90€ et population comprise entre 500 et 5 000 habitants : 150€	240,00
Association pour la Formation et l'Accompagnement des Personnes en Contrats Aidés (AFAPCA) : 50€ par agent en CUI/CAE	50,00
Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM). Part fixe (17,86€)/part proportionnelle liée à la population (0,1451€/hab)/part proportionnelle liée aux résidences secondaires (0,2788€/résidence secondaire)/revue (38,26€)	424,97
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) : Forfait de 2 001 à 4 000 habitants	320,00
Association des Maires du Cantal (0,1591€/hab pour la part nationale et 0,26€/hab pour la part départementale)	942,14
Association cantalienne des amis de la lecture (280€ pour les communes de 2 001 à 3 500 habitants)	280,00
Cantal Ingénierie et Territoires	1 167,36
Centre de Gestion FPT du Cantal (dont médecine préventive)	8 406,10
Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)	5 165,60
TOTAL DES VERSEMENTS 2016	17 583,17